

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 14 avril 2016**

**DEPARTEMENT :**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT :**  
Briey

**CANTON :**  
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 28

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
05/04/2016

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 18/04/2016  
et publication du : 18/04/2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures à la salle municipale de Tucquegnieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

**Etaient présents :**

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI  
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET  
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.  
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO  
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN  
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO  
Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET  
Commune de **TUCQUEGNIEX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAC, CARLI, FRETTE, GAYCHET  
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

**Etaient représentés :**

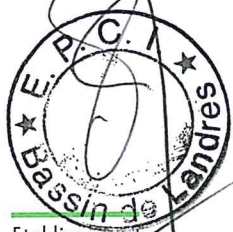
Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI est représenté par M. STACHOWIAK  
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR est représentée par Mme TYL  
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. CECCATO  
Mme SABBA est représentée par M. LEON

**Etaient absents (excusés) :**

Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI

**Secrétaire de séance :** Mme KOSINSKI

Le Président  
Jean-Marc LEON



Etablissement  
Public de  
Coopération  
Intercommunale  
Tél : 03 82 21 73 11  
Fax : 03 82 21 88 34  
e.p.c.i.@epci-bl.eu  
1, rue du C<sup>l</sup> Fabien  
B.P. 70039  
54490 Piennes

Le Président  
Jean-Marc LEON



**Acte n° D2016-04-025**  
**Convention financière 2016 avec l'Association du Pays du Bassin de Briey**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20160414-2016-025-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2016  
Date de réception préfecture : 18/04/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Considérant que l'EPCI du Bassin de Landres est membre fondateur de l'Association du Pays du Bassin de Briey, avec les communautés de communes du Pays Audunois, du Jarnisy, du Pays de l'Orne et du Pays de Briey,

Considérant que l'EPCI du Bassin de Landres a validé la charte de développement du Pays du Bassin de Briey par délibération en date du 11 septembre 2006,

Considérant que le Pays du Bassin de Briey a été officiellement reconnu le 11 juin 2007 par arrêté de Monsieur le Préfet de Région, en application de la loi n° 95-115 du 04 février 1995 modifiée,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'Association du Pays du Bassin de Briey, réuni en assemblée générale le 23 mars 2016, validant le programme annuel d'activité du Pays et proposant le montant des subventions des communautés de communes attribuées au Pays pour le fonctionnement de l'association pour l'exercice 2016,

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey validant le programme annuel du Pays et fixant la participation de l'EPCI du Bassin de Landres pour l'année 2016 à 10.438 €.
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2016.

Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20160414-2016-025-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2016  
Date de réception préfecture : 18/04/2016